

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-148/SG/FIN autorisant M. Abdi Farah Bahdon à acquérir un immeuble sis à Djibouti, quartier n° 5 (titre foncier n° 694).

n° 69-148/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
22 janvier 1969

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1969

Date du numéro
10 février 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdi Farah Bahdon est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti, Quartier n° 5, Lotissement de la Cité, allée de la Cité, maison n° 10-A, et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 694 au nom de la Société immobilière de Djibouti et du T.F.A.I.